

(Prim'Export

Renforcez votre présence commerciale à l'étranger
avec l'appui de la Région des Pays de la Loire



© DR

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

Avec Prim'Export, la Région finance

● un stand lors d'un salon professionnel à l'étranger

Seuls les stands livrés clé en main sur des pavillons collectifs organisés sous bannière « France » par :

- Ubifrance,
- Sopexa,
- un organisateur labellisé Ubifrance,
- une fédération professionnelle.

seront pris en charge par la Région dans la limite d'une surface de 15 m² et de 6 000 € HT.

● l'organisation des rendez-vous d'affaires à l'étranger

- par Ubifrance et le réseau des Missions économiques,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'étranger,
- les cabinets de conseil du secteur concurrentiel (hors opération collective),

dans la limite de 8 jours d'intervention et de 600 € HT par jour au maximum.

● les frais de déplacement et d'hébergement

sur certains pays lointains prioritaires : Chine, Inde, Brésil, Russie, États-Unis, Canada, Mexique, Emirats-Arabes-Unis, sous forme d'une prime forfaitaire de 1 000 € HT.

L'appui au titre de Prim'Export peut faire l'objet de deux candidatures par an.

Conditions d'attribution et candidature simplifiée sur :

www.primexport.paysdelaloire.fr

Contact : primexport@paysdelaloire.fr - Tél : 02 28 20 56 08

Les sociétés pouvant bénéficier de l'aide régionale devront avoir leur site de production implanté en Pays de la Loire et appartenir à l'une des filières d'excellence régionales* ou être une TPE de production industrielle employant de 1 à 20 salariés.

** automobile, aéronautique, nautisme, construction navale ; monde de l'enfant ; plasturgie-composites, mécanique-métallurgie ; textile et habillement ; électronique et informatique ; génie civil ; santé ; énergie et environnement ; bois et ameublement ; métiers d'art et décoration d'intérieur ; végétal spécialisé ; commercialisation des secteurs de l'horticulture ornementale, de la viticulture et du maraîchage ; agroalimentaire (hors produit relevant de l'annexe 1 du traité CE) ; cheval (activités de production directement liées au cheval et au cavalier, commercialisation des chevaux).*